

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2024

---

CRÉATION DE L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE  
ROUTIÈRE - (N° 2104)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 57

présenté par

Mme Descamps, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Jean-Louis Bricout, M. Lenormand, M. Molac,  
M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Saint-Huile et M. Taupiac

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la fin de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« même code »,

les mots :

« code de la route ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement est rédactionnel. La précédente mention du code de la route est suffisamment éloignée de cet alinéa pour apporter cette clarification rédactionnelle toute simple.